



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 22 septembre 2020**

Convocation adressée le 16 septembre 2020  
Compte rendu affiché le 30 septembre 2020  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

***L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de septembre à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 septembre 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président en exercice, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire, sous la présidence de Monsieur Yves BEN ITAH, doyen d'âge.***

***Présent(es) :*** Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

***Absent :*** Richard MARION

***Absent(es) excusé(es) :*** Stéphanie LEGER, Tristan DEBRAY

***Procuration :*** Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT  
Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT

***Secrétaire :*** Samira BACHA-HIMEUR

**Désignation au Conseil d'administration de la régie personnalisée :  
Académie Internationale d'Été de Musique de Lyon**

**Rapporteuse : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT**

---

Par une délibération en date du 25 mars 2011, le comité syndical a décidé de mettre en place une académie d'été et de créer à cette fin une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « *Académie Internationale d'Été de Musique de Lyon* ».

La structure a pour objet d'organiser et de gérer chaque été une académie de musique et d'en assurer la promotion. Par Académie, on entend la mise en place de cours, stages, classes de maîtres et d'une programmation musicale associée.

L'Académie répond à plusieurs objectifs du projet d'établissement du Conservatoire :

- ouvrir et faire rayonner l'établissement à l'international,
- accompagner l'insertion professionnelle des étudiants et leur accès à l'enseignement supérieur,
- renforcer l'offre de diffusion en dehors du calendrier habituel de la saison.

Les statuts de la régie, adoptés par le comité syndical le 25 mars 2011, fixent la composition du conseil d'administration de la façon suivante :

- 5 membres désignés au sein du comité syndical, chacune des collectivités membres du syndicat mixte ayant au minimum un représentant ;
- 4 membres désignés parmi des personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration en exercice actuellement sont les suivants :

**Représentants du comité syndical :**

- Monsieur Loïc GRABER, président de la régie personnalisée
- Monsieur Thomas RUDIGOZ
- Monsieur Jérôme MALESKI
- Madame Joëlle SANGOUARD
- Madame Myriam PICOT

**Personnalités qualifiées :**

- Monsieur Dominique DELORME, directeur du festival Les Nuits de Fourvière
- Madame Claire ISELIN, directrice du musée gallo-romain de Lyon
- Monsieur René CLEMENT, ancien directeur du conservatoire de Lyon
- Madame Faïza ALAMI, principale du collège Jean Moulin

Mmes PICOT, SANGOUARD et MM. GRABER, RUDIGOZ ET MALESKI ne siégeant plus au comité syndical, il convient de les remplacer au conseil d'administration de l'Académie Internationale d'Eté de Musique de Lyon.

Le président de la régie personnalisée sera désigné lors de la première réunion du Conseil d'administration.

Suite à leur assentiment et afin de faire coïncider les mandats, il est proposé de renouveler les mandats des personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Dominique DELORME,
- Madame Claire ISELIN,

Prochainement il sera proposé à succession les mandats de :

- M. René CLEMENT ;
- Mme Faïza ALAMI.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ désigne pour siéger au conseil d'administration de l'Académie Internationale d'Eté de Musique de Lyon les :

**Représentants suivants du comité syndical :**

- Madame Nathalie PERRIN-GILBERT
- Madame Nadine GEORGEL
- Madame Corinne SUBAI
- Monsieur Luc SEGUIN
- Monsieur Patrick ODIARD

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

